



COMMUNE D'ESCAUTPONT
Département du Nord
Arrondissement de
Valenciennes
Canton d'Anzin

Envoyé en préfecture le 14/10/2025

Reçu en préfecture le 14/10/2025

Publié le

ID : 059-215902073-20251014-2025_95-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11/10/2025

Date de convocation : 03.10.2025 Date de publication : 04.10.2025	L'an deux mille vingt-cinq ; le onze octobre Les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Salle Jean Ferrat – Chemin du Fortin sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Effectif du Conseil Municipal : 25 Quorum : 13 Présents : 16 Absents excusés : 6 Ont donné pouvoir : 2 Absents : 3 Ont pris part au vote : 16 Exprimés : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0 Secrétaire de séance : Michel RENARD 	PRÉSENTS M. Raphaël KRUSZYNSKI ; M. Jean-Luc FRERE ; Mme Eveline LEGRAND ; M. Michel RENARD ; Mme Catherine ROLY ; M. Patrick LATOUCHE ; Mme Christine PLUMECOCQ ; M. Benjamin LECLERCQ ; M. Jean-Claude LIETARD ; Mme Sylviane DEBOSZ ; M. Jean-Luc BULENS ; M. Didier MARMIGNON ; Mme Corinne RIBEAUCOUP ; Mme Sandrine PONCHANT ; M. Daniel HERLAUD ; Mme Virginie BERNUS. ABSENTS EXCUSÉS Mme Patricia DURIEUX ; Mme Monique PASSET ; M. Romuald CHANTREL ; Mme Corinne WISNIEWSKI ; M. Cédric LATOUCHE ; Mme Tiffanie SURIA. ONT DONNÉ POUVOIR ; Mme Patricia DURIEUX donne pouvoir à M. Michel RENARD ; Mme Corinne WISNIEWSKI donne pouvoir à M. Raphaël KRUSZYNSKI ; ABSENTS : Mme Joëlle LEGRAND, M. Benamar TOUATI, Mme Aline LANGA.

DELIBERATION N°95-2025-DF-RK

Objet : Voyage Européen de jeunes dans le cadre du jumelage Escautpont-Umbrete.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.1115-1 relatif aux relations internationales des communes,

- Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 modifiée relative à la démocratie de proximité,
- Vu la délibération n°76 du 20 septembre 2024 approuvant la convention de jumelage entre Escautpont et Umbrete (Espagne),
- Vu le programme de la Commission Européenne « Citizens, Equality, Rights and Values (CERV) » favorisant les jumelages entre villes européennes, et le programme de jumelage adopté par le conseil municipal,
- Vu l'accord de subvention attribué le 16 avril 2025 par la Commission Européenne, permettant à la Commune de percevoir la somme de 33 820 euros au titre de ce programme,

Considérant :

- que le jumelage entre Escautpont et Umbrete vise à renforcer l'amitié européenne, à favoriser la rencontre entre citoyens et à impliquer la jeunesse dans la vie démocratique,
- qu'un voyage de jeunes Escautpontois à Umbrete se déroulera du 20 au 27 octobre 2025, réunissant 20 jeunes âgés de 13 à 17 ans, encadrés par 5 accompagnateurs et un agent communal,
- qu'un voyage retour est prévu en décembre 2025 à Escautpont, accueillant les Espagnols d'Umbrete, et que ce séjour se déroulera dans les mêmes conditions que celui des jeunes Escautpontois en Espagne,
- que ces échanges permettront de valoriser le patrimoine local et national, tout en développant une expérience partagée de citoyenneté européenne,
- que la subvention de la commission européenne de 33 820 euros sera versée intégralement à la commune d'Escautpont

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** la prise en charge par la Commune des frais relatifs aux deux voyages, dans la limite de la subvention européenne de 33 820 euros, couvrant les frais de déplacement, de transport, d'hébergement, de restauration ainsi que les frais annexes directement liés aux échanges.

Étant précisé qu'en cas de nécessité absolue, ces frais pourront excéder ce montant, sans toutefois dépasser un plafond global fixé à 40 000 euros.

- **DE DIRE** que les dépenses seront imputées à l'article 6251 « Voyages, déplacements et missions ».

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité

Pour : 18 voix – Contre : 0 – Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Mr le Maire,

Raphaël KRUSZYNSKI

